

AFFICHAGE ADMINISTRATIF



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE JEGUN



Par arrêté n°2024-28 du 02 août 2024 du Président de la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jégun. La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme est mise en œuvre en vue :

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme est mise en œuvre en vue :

- D'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AU de Plaet (lieu-dit l'Orient) et la zone 2AU du chemin des Roses qui constituent des secteurs privilégiés du projet de développement de la commune,
- De mettre à jour le règlement du PLU suite aux différentes modifications apportées à ce dernier,
- De modifier la liste et le tableau (rapport de présentation) des emplacements réservés suite aux différentes modifications apportées à ce dernier,
- Le classement d'une maison d'habitation située en zone A (sur les parcelles cadastrées BT 58, 59 et 63) pour la classer en zone Ah.

Nom du commissaire enquêteur	Identité de la personne responsable du projet
Monsieur Bernard BERNHARD a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Pau avec pour suppléante : Madame Nelly LAROCHE-RACLOT	Des informations pourront être demandées en Mairie de Jégun auprès de l'autorité désignée responsable du projet en la personne de Monsieur Guy LAPEYRE, Maire de la commune.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Jégun, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Adresse de la mairie	Horaires
Mairie de Jégun 40 Grande Rue 32360 JEGUN	<ul style="list-style-type: none">· Le lundi de 9 heures à 12 heures,· Du mardi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures· Le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

L'enquête publique est organisée pour une durée de 31 jours du lundi 26 août 2024 au mercredi 25 septembre 2024 inclus.	Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Jégun : <ul style="list-style-type: none">· Le lundi 26/08 de 9 h à 12 h· Le vendredi 06/09 de 9 h à 12 h· Le mercredi 25/09 de 09 h à 12 h
--	---

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui fait partie du dossier d'enquête publique. Il en va de même pour l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier d'enquête publique en version papier y sera mis à la disposition du public. Il est aussi consultable sous format dématérialisé sur les sites internet suivants <https://www.grandauch.com/> et <https://www.commune-jegun.fr/>.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, la date de réception faisant foi, le public pourra consigner ses observations et propositions sur :

- Un registre papier ouvert à la mairie de Jegun, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- Par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le Commissaire-enquêteur à la mairie de Jegun, 40 Grande rue -32360 JEGUN
- En adressant un mail spécifiant en objet qu'il s'agit de l'enquête publique à l'adresse suivante : jegunmairie@gmail.com

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera mise à disposition du public pendant un an au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne – 1 rue Darwin 32000 AUCH - et à la mairie de Jegun - 40 Grande rue 32360 JEGUN et sur les sites internet suivants : <https://www.grandauch.com/> et <https://www.commune-jegun.fr/>.

A l'issue de l'enquête publique le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Jegun, objet de la présente enquête publique, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.